

Image not found or type unknown



Moitié des congés scolaires

Par **san62123**, le **12/03/2016** à **14:22**

Bonjour, je voudrais savoir: Le père de mon fils doit prendre mon garçon la moitié des vacances scolaires, hors il ne le fait pas et pendant la période où il est doit l'avoir, s'est moi qui le garde mais comme je travaille, je suis obligée de le mettre chez une nourrice et de la payer. Puis je réclamer le paiement de la nourrice étant donné que c'est lui qui devait l'avoir. Peut-t-on l'obliger. Je suis à nouveau avec quelqu'un est-ce que ses revenus seront pris en compte si je demande une révision de la pension alimentaire nous sommes ni mariés et ni pacsés et nous déclarons nos impôts individuellement

Merci de me répondre

Cordialement